



## MAIRIE D'EVIGNY

8 rue de la Mairie  
08090 EVIGNY

Tél. : 03 24 37 82 89

Fax : 03 24 52 84 72

e-mail : mairie.evigny@wanadoo.fr

# ARRETE N° 2024- 21- 04 - EVIGNY Portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> BROCANTE

**Le Maire de la Commune d'Evigny,**

**Vu l'organisation de la brocante le 21 avril 2024 par la Municipalité d'Evigny.**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de la Route, art. R 225,**

**Vu la Loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et notamment son article 25,**

**Considérant que lors de la brocante du dimanche 21 avril 2024 faute d'emplacement suffisant, les exposants se trouvent dans l'obligation de s'installer sur une partie de la chaussée et pour sécuriser l'ensemble de la manifestation.**

### ARRETE

**Article 1 : Du dimanche 21 avril 2024 de 4H00 à 20H00, la circulation sera interdite :**

- Rue de la Mairie, Rue des Epargnes, Rue des Etoupes, Rue de l'Eglise et RD28 Grand'Rue du N°1 au N°21 et déviée par Mondigny, Warnécourt et inversement.

**Article 2 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit du samedi 20 avril 2024 18H00 au dimanche 21 avril 2024 à 20H00, Rue de la Mairie, Rue des Epargnes, Rue des Etoupes, Rue de l'Eglise et RD28 Grand'Rue du N°1 au N°21**

**Article 3 : Des panneaux de signalisation réglementaire matérialisant l'interdiction de stationner et de circuler seront posées aux entrées du village par les soins de la municipalité.**

**Article 4 : Le présent arrêté sera affiché aux entrées du village. Il sera publié et affiché par nos soins à la mairie.**

**Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées conformément à la législation en vigueur.**

**Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- A Monsieur le Maire de La Francheville
- A Monsieur le Maire de Champigneul/Vence
- A Madame le Maire de St-Pierre-Sur-Vence
- A Monsieur le Maire de Mondigny
- A Monsieur le Maire de Warnécourt
- A Monsieur le Maire de Prix-les-Mézières
- A la D.R.I. du Conseil Départemental
- Au Commandant du SDIS
- Au Médecin Chef du SAMU
- A Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vrigne-aux-Bois, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evigny  
Le 15/04/2024  
Le Maire,  
Aude SEREIN

